

Financière de Tubize SA
Allée de la Recherche, 60, 1070 Bruxelles
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 AVRIL 2025
RESULTAT DES VOTES

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions	% Approbation
Modification des statuts Remplacement de l'article 10, alinéa 8 par le texte suivant: « L'assemblée générale du 25 avril 2025 a octroyé au conseil d'administration l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans à dater de la publication de la modification des présents statuts décidée par l'assemblée précitée.»	32.858.016	73,82%	32.858.016	31.264.701	1.592.415	900	95,1509%
Modification des statuts: Remplacement ed l'article 10, alinéas 4 et 5 par le texte suivant: « Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations. L'assemblée générale du 25 avril 2025 a octroyé au conseil d'administration, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du procès-verbal de ladite assemblée, l'autorisation d'acquérir dans les conditions prévues par la loi, des actions de la société. Le pair comptable des actions rachetées ne peut dépasser 20% du capital souscrit. Les acquisitions pourront se réaliser à un cours compris entre 1 euro et un prix par action qui ne sera pas supérieur au cours le plus élevé des actions de la société sur Euronext Brussels le jour de l'acquisition. Le conseil d'administration est autorisé, en cas d'annulation des actions propres acquises par la société, à constater le nombre d'actions à annuler et à adapter l'article 5 des statuts en fonction du nombre d'actions annulées. Le conseil d'administration peut, par ailleurs, aliéner les actions de la société, en bourse ou de toute autre manière. »	32.858.016	73,82%	32.858.016	32.320.963	536.073	980	98,3728%
Pouvoirs à conférer, avec faculté de subdéléguer, au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et à Madame Nathalie Dubois et Madame Anne-Catherine Guiot, de l'étude du notaire Van Halteren, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts	32.858.016	73,82%	32.858.016	31.617.662	1.239.454	900	96,2251%